

# Règlement de l'Urban Trail de Domfront en Poiraise

**Samedi 29 novembre 2025 – Départ 18h30 – Gymnase André Rocton**

## Article 1 – Organisation

L'Urban Trail de Domfront en Poiraise est organisé par la SPL Destination Touristique Domfront Bagnoles avec le soutien de la Ville de Domfront en Poiraise et de ses partenaires. L'épreuve se déroulera le **samedi 29 novembre 2025 à 18h30**, au départ du gymnase André Rocton.

## Article 2 – Épreuves

Deux boucles festives sont proposées :

- **6 km – 200 m D+** : accessible à tous, coureurs et randonneurs (inscription : 8 €)
- **13 km – 450 m D+** : pour ceux qui souhaitent un parcours plus exigeant (inscription : 12 €)

Ces épreuves sont **non chronométrées et sans classement**. L'objectif est le plaisir, le partage et l'ambiance conviviale.

## Article 3 – Conditions de participation

- Épreuve ouverte à tous avec autorisation parentale pour les mineurs.
- Chaque participant doit s'assurer être apte médicalement à la pratique de la course ou de la marche.
- Le port du gilet ou d'accessoires réfléchissants et d'une lampe frontale est obligatoire.

## Article 4 – Inscription

- Limitées à 500 participants.
- Ouverture des inscriptions en ligne ([Urban Trail Nocturne - Boutique V2.2](#)) et/ou sur place dans la limite des dossards disponibles.
- Une inscription n'est validée qu'après paiement.

## Article 5 – Sécurité et responsabilité

- L'organisation met en place un dispositif de sécurité avec bénévoles et secouristes.
- Les participants s'engagent à respecter le code de la route, les consignes des organisateurs et des bénévoles.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident résultant du non-respect du règlement.

## **Article 6 – Ambiance et esprit festif**

- Les costumes de Noël sont vivement recommandés (pulls scintillants, guirlandes, bonnets lumineux, etc.).
- Des animations, ravitaillement festif (vin chaud, surprises gourmandes) et des décors lumineux accompagneront le parcours.
- L'important n'est pas la performance mais le sourire à l'arrivée.

## **Article 7 – Environnement et respect du site**

- Les participants s'engagent à ne rien jeter au sol et à respecter les sites traversés (ruelles, chemins, espaces naturels).
- Toute incivilité entraînera une exclusion immédiate.

## **Article 8 – Assurance**

- L'organisateur est couvert par une assurance.
- Chaque participant doit être personnellement assuré pour les dommages corporels.

## **Article 9 – Droit à l'image**

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser son image (photos, vidéos) pour la communication de l'événement.

## **Article 10 – Annulation**

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de décision préfectorale, l'organisation pourra annuler l'événement sans remboursement.

## **Article 11 – Acceptation du règlement**

L'inscription à l'Urban Trail vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.